



## ARRÊTE PERMANENT DU MAIRE

2022.103 P

**Délégation de fonctions à Mme Dorothée FACON, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire**

### LE MAIRE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-18, qui confère au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal.

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2020 fixant à sept le nombre des adjoints au Maire

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 20 mars 2020

**VU** l'arrêté du 2020.06 en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions de Madame Dorothée MOYAERT née FACON

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service, de modifier la répartition des fonctions assurées par les adjoints au Maire

### ARRETE

Article 1 : Madame Dorothée FACON, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire est déléguée pour intervenir dans les domaines concernant **les fêtes et cérémonies, et la vie associative.**

Article 2 : Cette délégation de fonction entraînant délégation de signature, la signature de l'Adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet, de sa notification au délégataire et de l'affichage en Mairie. Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie sera adressée au Receveur Municipal.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 30 août 2022

Le Maire,  
Steve BOSSART

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.*

Notifié le :

signature du délégataire  
Dorothée FACON